

CHAMPIONNATS **FRANCE**

CYCLISME SUR ROUTE

**LES VALS DU DAUPHINÉ
LA TOUR DU PIN - ISÈRE**
25-28 JUIN 2026

RÉGLEMENT 2026

CHAMPIONNATS DE FRANCE | CYCLISME SUR ROUTE



DU 25 AU 28 JUIN 2026

SOMMAIRE

ARTICLE 1. PROGRAMME SPORTIF	3
ARTICLE 2. PROCESSUS D'ENGAGEMENT	5
ARTICLE 3. REGLEMENTATION CONTRE-LA-MONTRE INDIVIDUEL	8
ARTICLE 4. CONTRE-LA-MONTRE INDIVIDUEL : INFORMATIONS PRATIQUES	10
ARTICLE 5. CONTRE-LA-MONTRE INDIVIDUEL ELITE FEMMES	10
ARTICLE 6. CONTRE-LA-MONTRE INDIVIDUEL HOMMES.....	12
ARTICLE 7. REGLEMENTATION EPREUVE EN LIGNE D'UNE JOURNEE.....	14
ARTICLE 8. EPREUVES EN LIGNE : INFORMATIONS PRATIQUES	17
ARTICLE 9. EPREUVE EN LIGNE ELITE AMATEURES FEMMES	18
ARTICLE 10. EPREUVE EN LIGNE ELITE AMATEURS HOMMES.....	19
ARTICLE 11. EPREUVE EN LIGNE ELITE PROFESSIONNELLES FEMMES	21
ARTICLE 12. EPREUVE EN LIGNE ELITE PROFESSIONNELS HOMMES.....	22
ARTICLE 13. AUTRES POINTS REGLEMENTAIRES ET D'ORGANISATION	23

ARTICLE 1. PROGRAMME SPORTIF

JEUDI 25 JUIN 2026	
Départ CLM	AOSTE – Mairie – D1516 (Route des Nouveaux)
Arrivée CLM	LA TOUR DU PIN - Boulevard Gambetta (face au numéro 41)
CLM Individuel Femme Élite avec 1 podium Amateure et 1 podium Professionnelle	<p>1^{er} départ : 13h02 Départ de 1 min en 1 min pour 43 concurrentes, puis de 1 min 30 en 1 min 30 pour 27 concurrentes</p> <p>Distance 29,700 km Arrivée de la dernière concurrente : 15h07 environ (Sur la base de 70 concurrentes : moyenne estimée à 40 km/heure)</p>
CLM Individuel Homme Élite avec 1 podium Amateur et 1 podium Professionnel	<p>1^{er} départ : 15h10 Départ de 1 min en 1 min pour 41 concurrents, puis de 1 min 30 en 1 min 30 pour 40 concurrents Soit 28 minutes environ après la dernière Femme</p> <p>Distance 29,700 km Arrivée du dernier concurrent : 17h08 environ (Sur la base de 80 concurrents : moyenne estimée à 45 km/heure)</p>
VENDREDI 26 JUIN 2026	
Départ fictif	LA TOUR DU PIN – Rue de l’hôtel de Ville – Face au siège des Vals du Dauphiné Distance de 600m pour l’entrée sur le circuit Puis distance de 2,700km jusqu’au départ réel Départ fictif total de 3,300km
Départ réel	LA TOUR DU PIN – 1406 Avenue Jean Moulin
Arrivée	LA TOUR DU PIN - Boulevard Gambetta (face au numéro 41)
Course en ligne Élite Amateurs Femmes	<p>Départ fictif : 09h00 Distance : 13,600 Km (du départ réel au 1er passage sur la ligne d’arrivée) + 5 tours de 16,300 km soit : 95,100 km (1323m D+) Arrivée : 11h50 environ (Moyenne estimée à 35 km/heure)</p>
VENDREDI 26 JUIN 2026	
Départ fictif	LA TOUR DU PIN – Rue de l’hôtel de Ville – Face au siège des Vals du Dauphiné Distance de 600m pour l’entrée sur le circuit Puis distance de 2,700km jusqu’au départ réel Départ fictif total de 3,300km
Départ réel	LA TOUR DU PIN – 1406 Avenue Jean Moulin
Arrivée	LA TOUR DU PIN - Boulevard Gambetta (face au numéro 41)
Course en ligne Élite Amateurs Hommes	<p>Départ fictif : 13h15 Distance : 13,600 Km (du départ réel au 1er passage sur la ligne d’arrivée) + 10 tours de 16,300 km soit : 176,600 km (2508m D+) Arrivée : 17h28 environ (Moyenne estimée à 43 km/heure)</p>

SAMEDI 27 JUIN 2026 – LA TRICOLEURE - DÉFI DES VALS – CYCLOSPORTIVE*

Lieu départ	LES ABRETS EN DAUPHINÉ, Salle Vercors, route du Stade
Lieu arrivée	LA TOUR DU PIN - Boulevard Gambetta (face au numéro 41)
Circuit Sud	Distance de 155,900 km (D+ 1843m) Départ: 07h30
Circuit Est	Distance de 55,500 km (D+ 751m) Départ: 08h00
Circuit Familial	Distance de 16,800 km (D+ 171m) Départ : 08h30

SAMEDI 27 JUIN 2026

Départ fictif	LA TOUR DU PIN – Rue de l’hôtel de Ville – Face au siège des Vals du Dauphiné Distance de 600m pour l’entrée sur le circuit Puis distance de 2,700km jusqu’au départ réel Départ fictif total de 3,300km
Départ réel	LA TOUR DU PIN – 1406 Avenue Jean Moulin
Arrivée	LA TOUR DU PIN - Boulevard Gambetta (Face au numéro 41) Départ fictif : 13h00
Course en ligne Femmes Professionnelles	Distance : 13,600 Km (du départ réel au 1er passage sur la ligne d’arrivée) + 6 tours de 16,300 km soit : 111,400 km (1560m D+) Arrivée : 16h12 environ (Moyenne estimée à 36 km/heure)

DIMANCHE 28 JUIN 2026 – RANDONNEE FDJ UNITED

Lieu départ (9h15)	LA TOUR DU PIN – Rue de l’hôtel de Ville – Face au siège des Vals du Dauphiné Distance de 600m pour l’entrée sur le circuit Puis distance de 2,700km jusqu’au départ réel Départ fictif total de 3,300km
Lieu arrivée (10h45)	LA TOUR DU PIN - Boulevard Gambetta (face au numéro 41)
Distance	1 ou 2 tours de circuit de 16,300 Km

DIMANCHE 28 JUIN 2026

Départ fictif	LA TOUR DU PIN – Rue de l’hôtel de Ville – Face au siège des Vals du Dauphiné Distance de 600m pour l’entrée sur le circuit Puis distance de 2,700km jusqu’au départ réel Départ fictif total de 3,300km
Départ réel	LA TOUR DU PIN – 1406 Avenue Jean Moulin
Arrivée	LA TOUR DU PIN - Boulevard Gambetta (Face au numéro 41) Départ fictif : 11h15
Course en ligne Elite Professionnels Hommes	Distance : 13,600 Km (du départ réel au 1er passage sur la ligne d’arrivée) + 14 tours de 16,300 km soit : 241,800 km (3456m D+) Arrivée : 16h59 environ (Moyenne estimée à 43 km/heure)

En fonction des impératifs TV et des moyennes horaires (avec conditions météorologiques), ce programme sportif peut légèrement évoluer au niveau des horaires de départ des épreuves en ligne et aussi en fonction du nombre de partants (es) sur les Contre la Montre

ARTICLE 2. PROCESSUS D'ENGAGEMENT ET QUOTAS

2.1 - Pour les épreuves CLM individuel (25.06) les épreuves en ligne (26-27-28.06) :

ENGAGEMENT PAR INTERNET

PAIEMENT PAR CYCLE WEB

20 euros par coureur et par course

- Amateurs Hommes = Équipes N1, N2, N3 et comités régionaux Ultra-Marins
- Amateurs Femmes = Équipes N1, N2 et comités régionaux Ultra-Marins

Les équipes listées ci-dessus auront l'obligation d'utiliser le compte engagement de la structure labellisée et non pas celui du club. A l'adresse suivante :

<https://equipe.ffc.fr>

L'ensemble des participants (hommes) devront être titulaire d'une licence Élite.

L'ensemble des participantes (femmes) devront être titulaires d'une licence Élite, Open 1, Open 2 ou Open 3

ENGAGEMENT PAR BULLETIN fourni par le siège Fédéral

- UCI WorldTeams
- UCI Women's WorldTeams
- UCI ProTeams
- UCI Women's ProTeams
- UCI Continental Teams
- UCI Women's Continental Teams

Les bulletins d'engagements fournis par le siège fédéral doivent être adressés par l'intermédiaire du Directeur Sportif aux adresses suivantes :

- a.fourez@ffc.fr
- j.pitavy@ffc.fr

Epreuve Elite Professionnelles femmes - Participation : participantes de nationalité française titulaires d'une licence Elite professionnel reconnue par la FFC ou auprès de la fédération du pays, suivant la réglementation UCI.

Epreuve Elite Professionnels Hommes - Participation : participants de nationalité française titulaires d'une licence Elite professionnel reconnue par la LNC ou auprès de la fédération du pays, suivant la réglementation UCI.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS (MAIL ET INTERNET)

LUNDI 8 JUIN 2026 A 20H00

Aucun engagement individuel ne sera pris en considération quelle que soit la catégorie sportive des coureurs participants.

Le départ sera refusé à tout coureur non engagé dans le délai indiqué ci-dessus

2.2 Quotas pour les équipes labellisées « Nationale » Femmes et les autres participations :

Cf. Décision Conseil Fédéral de la FFC le 25 mars 2026

Participation ci-dessous pour les coureuses de 17 ans et plus au départ de l'épreuve, selon la répartition comme suit :

	National 1 Femmes	National 2 Femmes	Autres participations : -Comités Régionaux ultra marin et individuelles avec niveau avéré - Continentales UCI françaises (19) et équipes continentales UCI étrangères (6)
Epreuve en ligne Elite Femmes Amateurs	8 coureuses (x13 N1 = 104 coureuses)	de 8 coureures (x8 N2 = 64 coureures)*	25 coureures environ maximum
CLM Individuel Femmes	Sur Engagement	Sur Engagement	Sur Engagement

Toutes les structures N1 Femmes et les huit premières* structures N2 Femmes du classement général provisoire de la Coupe de France sont qualifiées au Championnat de France sur Route Amateurs Femmes.

N1 Femmes = Toutes les structures N1 sont qualifiées, sans distinction de quota.

*N2 Femmes = Classement des structures N2 Femmes arrêté à la 4ème manche – Grand Prix de Cintegabelle le 2 mai 2026

Remarque : En cas de l'absence d'une ou plusieurs structures N1 ou N2 Femmes qualifiées ci-dessus, il ne sera pas fait appel à une autre structure labellisée ou non.

2.4 - Quotas pour les équipes labellisées « National » Hommes et les autres participations

	National 1 National 2 National 3	Comités Régionaux ultra marin
CLM ind. Hommes	Sur Engagement	Sur Engagement
Epreuve en ligne Elite Amateurs	CF Détails ci-dessous	10 maximum

- ✓ N1 (De la 1ère place à la 8ème place) = 7 coureurs x 8 équipes = 56 coureurs
- ✓ N1 (De la 9ème place à la 16ème place) = 6 coureurs x 8 équipes = 48 coureurs
- ✓ N1 (De la 17ème place à la 18ème place) = 5 coureurs x 2 équipes = 10 coureurs
- ✓ N2 (De la 1ère place à la 8ème place) = 4 coureurs x 8 équipes = 32 coureurs
- ✓ N3 (De la 1ère place à la 3ème place) = 3 coureurs x 3 équipes = 9 coureurs
- ✓ Champion de France sortant (hors quota) = 1 coureur
- ✓ Coureurs Comités Régionaux ultra-marin (sans appartenance à une équipe participante) = 10 coureurs maximum
- ✓ Coureurs de nationalité française appartenant à une équipe française Professionnelle Cyclo-cross UCI = 6 coureurs maximum par structure

TOTAL = 172 coureurs

Le classement pris en compte est celui de la Coupe de France de chaque niveau N1, N2 arrêté au 17 mai 2026.

Précision validée le 6 juillet 2023- En cas d'absence à une ou plusieurs manches de Coupes de France Hommes ou Femmes, le club labellisé perdra son droit à quota pour les championnats de France donc de fait, ne pourra pas y participer.

2.5 - Nombre de remplaçant.e.s sur les épreuves en ligne :

- Amateurs Hommes : 2 remplaçants jusqu'à 4 titulaires / 5 remplaçants au-delà de 4 titulaires
- Amateurs Femmes : 2 remplaçantes jusqu'à 4 titulaires / 5 remplaçantes au-delà de 4 titulaires

2.6 - Autre participation - Concurrent.e.s français.e.s licencié.e.s dans des clubs étrangers :

Par suite de la décision du Bureau Exécutif Fédéral du 9 janvier 2020, les concurrent.e.s français.e.s licencié.e.s dans des clubs étrangers (avec un lieu de résidence à l'étranger) pourront participer aux Championnats de France Femmes et amateurs hommes (CLM et épreuves en ligne) sous condition de licence Elite pro pour les hommes sur l'épreuve réservée aux professionnels / selon la catégorie de la structure pour les femmes pour participation à l'épreuve amateurs ou professionnelles.

1. Cela concerne les coureur.e.s faisant partie d'une équipe UCI ou ayant été membres de l'équipe de France (sélections ou stages) ou ayant obtenu des points UCI dans l'année en cours ou lors de l'année précédente lors d'une participation à une épreuve internationale.
2. Si ces critères n'étaient pas respectés, la DTN étudierait la situation pour avis, notamment pour les coureurs femmes et hommes amateurs.
3. Adresse email : la demande devra être adressée aux adresses emails suivantes dans les délais impartis – a.fourez@ffc.fr / j.pitavy@ffc.fr

Cette participation se fera sous les couleurs du maillot du club étranger, structure dont dépend le ou la coureur.e concerné.e.

2.7 - Autre participation – Sélection des athlètes appartenant aux collectifs Equipe de France Piste, VTT et Cyclo-cross

Afin de favoriser l'inter disciplinarité du cyclisme, la DTN se réserve le droit de sélectionner des athlètes appartenant à des Teams Cyclo-cross, Teams Piste ou Teams VTT sur la base de critères factuels (sélections et/ou performances en Equipe de France dans ces disciplines). Ces coureurs pourront porter le maillot de leur club affilié FFC d'origine.

Pour les épreuves en ligne, ces coureurs ne devront pas appartenir à des structures clubs participant déjà à l'épreuve. Pour les contre-la-montre, la condition de non-appartenance aux structures clubs participantes déjà à l'épreuve n'est pas retenue.

2.8 – Hors quota possible sous couvert d'une qualification DTN = 10 coureurs par genre qualifiables (Femmes et Hommes) sur des enjeux de performance à savoir une préparation aux grandes échéances internationales dans d'autres disciplines, non présence dans une structure labellisée ou autre cas pouvant se présenter.

Formulaire renseignements des équipes :

Chaque équipe engagée doit renseigner auprès de la Fédération Française de Cyclisme ses coordonnées, son hébergement, ses véhicules ainsi que son encadrement au lien suivant : <https://forms.office.com/e/wyn3WdBPfA>

ARTICLE 3. REGLEMENTATION CONTRE-LA-MONTRE INDIVIDUEL

Les Championnats de France contre-la-montre individuel seront disputés selon les dispositions du règlement FFC et UCI en vigueur.

Rappel des principales dispositions :

a. Ordre des départs

Les horaires de départ et les intervalles entre les coureurs sont calculés en fonction du nombre d'engagés (ées) et des horaires TV. A ce jour, les intervalles entre les coureurs sont entre 1' et 1'30 et pourront être réajustées en fonction du nombre de partants (es).

b. Contrôle Matériel

Chaque coureur doit se présenter pour le contrôle de sa bicyclette et de son équipement au plus tard 15 minutes avant son heure de départ. Les arbitres se réservent le droit de refuser le départ à un coureur n'ayant pas satisfait à cette exigence.

c. Départ

Le départ sera donné à partir d'une rampe de lancement. Au départ le coureur est tenu et lâché sans être poussé par un teneur qui doit être le même pour tous les coureurs. Un coureur se présentant en retard au départ ne pourra prendre le départ lancé. Il devra préalablement se manifester auprès du chronométrateur donnant le départ et faire procéder au contrôle de sa bicyclette. Il devra passer par la rampe de lancement. Son temps sera décompté de l'heure prévue de son départ.

d. Coureur en course

Si un coureur est rejoint, il n'est pas autorisé à mener ni à profiter du sillage du coureur qui le rattrape sous peine de sanctions prévues au barème des pénalités. Le coureur qui en rejoint un autre doit observer un écart latéral de deux mètres au minimum.

Après un kilomètre, le coureur rejoint doit rouler au minimum à 25 mètres de l'autre concurrent. Si nécessaire, le commissaire doit obliger les coureurs, l'un à respecter l'écart latéral de deux mètres et l'autre la distance de 25 mètres.

L'aide entre les coureurs est interdite. Aucune aide ne peut être apportée par un coureur à un autre coureur, qu'il appartienne ou non à la même équipe.

e. Ravitaillement

En fonction des conditions météorologiques prévues, le Jury des arbitres en accord avec la direction de l'organisation se réserve le droit d'autoriser le ravitaillement sur le parcours du Contre la Montre.

En aucun cas, ce ravitaillement ne doit être effectué par l'intermédiaire d'un véhicule en marche.

f. Voitures suiveuses

Chaque coureur est accompagné par un véhicule de tourisme ayant à son bord un responsable licencié ou son représentant, également licencié.

Le véhicule suiveur est autorisé à transporter le matériel permettant le changement de roues ou de bicyclette.

Il est interdit de préparer ou de tenir prêt, hors gabarit du véhicule suiveur, tout matériel destiné aux coureurs. Toutes les personnes doivent se tenir à l'intérieur des véhicules. L'emploi de mégaphones à transistors est autorisé.

Il est interdit de venir à la hauteur du coureur avec la voiture suiveuse. Les indications pouvant être fournies aux coureurs, doivent provenir exclusivement de l'arrière de celui-ci. La voiture suiveuse venant à la hauteur du coureur entraîne dès la première infraction, une

pénalité de 20 secondes pour le coureur et une amende prévue au barème des pénalités pour le suiveur licencié, ceci pour chaque infraction.

Le véhicule suiveur doit se tenir au moins à 25 mètres derrière le coureur et ne jamais le dépasser, ni venir à sa hauteur. En cas d'avarie, le dépannage n'est autorisé qu'à l'arrêt en tenant compte que le véhicule suiveur ne doit jamais gêner quiconque. Le véhicule suiveur d'un coureur qui va être rejoint doit, dès que la distance qui sépare les deux coureurs est inférieure à 100 mètres, se placer derrière le véhicule de l'autre concurrent. Le véhicule affecté au coureur qui en rejoint un autre, n'est autorisé à s'intercaler que si les coureurs sont séparés d'au moins 50 mètres. Si cet écart se réduit par la suite, le véhicule se replacera derrière le deuxième coureur.

g. Reconnaissances

En l'absence de zone d'entraînement spécifique, tout coureur pratiquant un échauffement préliminaire ne doit en aucune manière franchir la ligne d'arrivée sous peine de pénalisation.

D'une manière générale et pour des raisons de sécurité, nous demandons à l'ensemble des compétiteurs (à titre individuel ou en groupes) de respecter strictement le code de la route et de s'abstenir de toute reconnaissance du circuit pendant le déroulement des épreuves

h. Infractions (Barème de pénalités)

Toute infraction sera sanctionnée selon le barème des pénalités de l'UCI.

i. Autres Eléments

Les cérémonies protocolaires des épreuves amateurs Femmes, des Femmes professionnelles, des amateurs hommes et des professionnels hommes se dérouleront toutes dans le même temps et après l'arrivée du dernier coureur (professionnels hommes).

Répartition sur les parkings Equipes – des informations seront communiquées dans les communiqués avant épreuves.

ARTICLE 4. CONTRE-LA-MONTRE INDIVIDUEL : INFORMATIONS PRATIQUES

	Jours	Horaires	Lieu
Permanence – Accréditations – Retrait des dossards	Mercredi 24 juin	14h00 à 17h00	Salle du conseil – CC des Vals du Dauphiné. Rue de l'Hôtel de Ville – 38110 La Tour du Pin
Réunion des Directeurs Sportifs	Mercredi 24 juin	17h30	Hôtel de Ville de La Tour du Pin - 6 Rue de l'hôtel de ville - 38110 La Tour-du-Pin

Les locaux et parkings :

- **Parking départ CLM** : Parking du complexe sportif – Route du Champ de mars – 38490 Aoste
- **Parking arrivée CLM** : Place du Champ de Mars - 38110 La Tour du Pin
- **Permanence** : Salle du conseil – CC des Vals du Dauphiné - Rue de l'Hôtel de Ville – 38110 La Tour du Pin
- **Vestiaires – douches** : Halle des Sports – Rue Justin Vernet à la Tour du Pin – A 1000m environ de la ligne d'arrivée et à 300m de la place du Champ de Mars.
- **Salle de presse** : Médiathèque – La Passerelle - 18 Rue Paul Bert – 38110 La Tour du Pin
- **Parking Officiels/Presse (DEPART)** : Parking de l'église – 38490 Aoste.
- **Parking Officiels (ARRIVEE)** : Rue de la Bourbre – Face au Intermarché- 38110 La Tour du Pin
- **Parking Presse (ARRIVEE)** : Parking Vincendon - 38110 La Tour du Pin
- **Contrôle antidopage CLM** – A proximité de la Salle de presse – Rue Paul Bert. (Cf. Plan d'arrivée CLM).

ARTICLE 5. CONTRE-LA-MONTRE INDIVIDUEL ELITE FEMMES

L'épreuve sera courue suivant les dispositions du règlement des épreuves individuelles contre-la-montre (cf. article 4).

a. Participation

Coureuses cyclistes françaises de 17 ans (amateurs) / 19 ans dans l'année et plus, titulaires d'une licence de série « Elite professionnelle » / « Elite » / « Open 1 à Open 3 »

- La Championne de France sortante
- Les coureuses cyclistes des équipes UCI Women's WorldTeams, UCI Women's Pro Teams, UCI Women's Continental Teams, N1 Femmes, N2 Femmes, Comités Régionaux ultra marin et autres participations (Article 2.1 et 2.2 en pages 5 et 6)

N.B : aucune obligation de participation liée à la labélisation N1 ou N2 ou UCI : sur liberté d'engagement

b. Détails techniques

- **Lieu de départ** : Place de la Mairie d'Aoste, 38490 Aoste
- **Accès départ** : cf plan guide de route
- **Départ de la 1ère concurrente** : 13h02
- **Distance totale à parcourir** : 29,700 km
- **Chronométrages Intermédiaires** :
 - o PC1 : KM 8,500 – Romagnieu – D142 – 675 Route de la Bruyère
 - o PC2 : KM 19,750 – Saint-André-le-Gaz – Parking à droite après le pont de l'A43 – Point TV
- **Dérivation à l'arrivée** : 120 m de la ligne d'arrivée – Boulevard Gambetta –

- Dérivation à droite
- **Lieu d'arrivée** : Boulevard Gambetta – Face au n°41 – 38110 La-Tour-du-Pin

Les concurrentes partiront de 1' en 1' pour 43 concurrentes puis de 1'30'' en 1'30'' pour 27 concurrentes, dans l'ordre suivant :

1^{ère} rotation des équipes :

- **Les sélectionnées des comités régionaux ultra Marin et** autres participations (Article 2.1 et 2.2 en pages 5 et 6) par ordre du tirage au sort effectué au siège fédéral

2^{ème} rotation des équipes

- **Les coureuses des équipes N2 Femmes** par ordre du tirage au sort effectué au siège fédéral

3^{ème} rotation des équipes

- **Les coureuses des équipes N1 Femmes** par ordre du tirage au sort effectué au siège fédéral

4^{ème} rotation des équipes

- **Les coureuses des équipes UCI Women's WorldTeams, UCI Women's Pro Teams, UCI Women's Continental Teams** par ordre du tirage au sort effectué au siège fédéral
- Les 10 premières du Championnat de France 2025, dans l'ordre inverse de leur classement, partiront en dernière.

En fonction des résultats d'épreuves précédentes et de l'état de forme de certaines athlètes, la DTN se réserve le droit d'ajuster certains horaires de départ.

c. Attribution des numéros de dossards et de l'ordre des partantes

Avec les 10 premières du championnat de France 2025, si elles sont engagées, dans l'ordre inverse de leur classement étant entendu que la championne de France 2025, si elle est présente, partira avec le dossard n°1.

Un seul dossard par concurrente sera exigé.

d. Attributs

Conformément au Bureau Exécutif fédéral du 7 juillet 2023, un titre de Championne de France du CLM Femme Amateure sera attribué lors de l'épreuve CLM Femmes. Le Championnat de France CLM Femme Amateure ne fera pas l'objet d'une compétition à part entière.

Sur l'épreuve CLM Femmes, il y aura donc deux classements :

Un **classement Scratch** regroupant l'ensemble des coureuses participantes

- 1^{er} : un maillot de championne de France CLM Femmes (scratch), une médaille d'or.
- 2^{ème} : une médaille d'argent.
- 3^{ème} : une médaille de bronze.

Un **classement Femme Amateure** pour les coureuses N1-N2, les coureuses appartenant aux sélections régionales, les licenciées dans les clubs étrangers et les participations complémentaires définies à l'article 2.

- 1^{er} : un maillot de championne de France CLM Amateure, une médaille d'or.
- 2^{ème} : une médaille d'argent.
- 3^{ème} : une médaille de bronze.

Bien entendu, une distinction sera réalisée au sein des engagées et des résultats différenciant les coureurs au statut professionnel.

ARTICLE 6. CONTRE-LA-MONTRE INDIVIDUEL HOMMES

L'épreuve sera courue suivant les dispositions du règlement des épreuves individuelles contre-la-montre (cf. article 4).

a. Participation

Coureur français de 17 ans (amateurs) / 19 ans dans l'année et plus, titulaires d'une licence de série « Élite

Professionnels », « Elite » pour les équipes amateurs

- Le Champion de France sortant
- Les coureurs « Élite Professionnels » des équipes UCI WorldTeams, UCI ProTeams, UCI Continental Teams – cf précisions page 5
- Structures amateurs Hommes : National 1, National 2, National 3
- Les sélectionnés des comités régionaux ultra Marin et autres participations (Article 2.1 et 2.2 en pages 5 et 6) licenciés dans des clubs étrangers

Le fait d'être qualifiés ne saurait dispenser les intéressés des formalités réglementaires d'engagement, par l'intermédiaire de leur Comité Régional ultra-marin, de leur structure Amateur ou de leur équipe professionnelle.

N.B : aucune obligation de participation liée à la labélisation N1 ou N2 ou UCI : sur liberté d'engagement

b. Détails techniques

- **Lieu de départ** : Place de la Mairie d'Aoste, 38490 Aoste
 - **Accès départ** : cf plan guide de route
 - **Départ de la 1ère concurrente** : 15h10*
 - **Distance totale à parcourir** : 29,700 km
 - **Chronométrages Intermédiaires** :
 - o PC1 : KM 8,500 – Romagnieu – D142 – 675 Route de la Bruyère
 - o PC2 : KM 19,750 – Saint-André-le-Gaz – Parking à droite après le pont de l'A43 – Point TV
 - **Dérivation à l'arrivée** : 120 m de la ligne d'arrivée – Boulevard Gambetta – Dérivation à droite
 - **Lieu d'arrivée** : Boulevard Gambetta – Face au n°41 – 38110 La-Tour-du-Pin
- *Horaire estimé en fonction du nombre de partants (es) de l'épreuve CLM Femme et CLM Hommes.*

Les concurrents partiront de 1' en 1' pour 41 concurrents puis de 1'30'' en 1'30'' pour 40 concurrents, dans l'ordre suivant :

1^{ère} rotation des équipes :

- **Les sélectionnés des comités régionaux ultra-marin** et autres participations (Article 2.1 et 2.2 en pages 5 et 6) par ordre du tirage au sort effectué au siège fédéral

2^{ème} rotation des équipes

- **Les coureurs des équipes N3 et N2 Hommes** par ordre du tirage au sort effectué au siège fédéral

3^{ème} rotation des équipes

- **Les coureurs des équipes N1 Hommes** par ordre du tirage au sort effectué au siège fédéral

4^{ème} rotation des équipes :

- **Les coureurs « Elite Professionnel »** des équipes françaises et étrangères UCI par ordre du tirage au sort effectué au siège fédéral.
- les 10 premiers coureurs du championnat de France 2025, dans l'ordre inverse de leur classement, partiront en dernier.

En fonction des résultats d'épreuves précédentes et de l'état de forme de certains athlètes, la DTN se réserve le droit d'ajuster certains horaires de départ.

c. Attribution des numéros de dossards et de l'ordre des partants

Avec les 10 premiers du championnat de France 2025, s'ils sont engagés, dans l'ordre inverse de leur classement étant entendu que le champion de France 2025, s'il est présent, partira avec le dossard n°1.

Un seul dossard par concurrent sera exigé.

d. Attributs

Conformément au Bureau Exécutif fédéral du 6 février 2014, un titre de Champion de France du CLM Amateurs sera attribué lors de l'épreuve CLM Hommes. Le Championnat de France CLM Amateurs ne fera pas l'objet d'une compétition à part entière.

Le titre de champion de France CLM Amateurs sera attribué à l'issue du championnat de France CLM Hommes avec l'établissement d'un classement spécial pour les coureurs N1 et les coureurs appartenant aux sélections régionales.

Sur l'épreuve CLM Hommes, il y aura donc deux classements :

Un **classement Scratch** regroupant l'ensemble des coureurs participants (Professionnels et Amateurs) :

- 1^{er} : un maillot de champion de France CLM Hommes (scratch), une médaille d'or.
- 2^{ème} : une médaille d'argent.
- 3^{ème} : une médaille de bronze.

Un **classement Amateurs** regroupant les coureurs N1, N2, N3, les sélections régionales Ultra-Marins et les autres participations (CF pages 5 et 6 du règlement) :

- 1^{er} : un maillot de champion de France CLM Amateurs, une médaille d'or.
- 2^{ème} : une médaille d'argent.
- 3^{ème} : une médaille de bronze.

ARTICLE 7. REGLEMENTATION EPREUVE EN LIGNE D'UNE JOURNEE

Les Championnats de France sur route des épreuves en ligne seront disputés selon les dispositions des règlements FFC et UCI en vigueur.

a. Dossards et plaques de cadre

La FFC fournira à chaque coureur, une plaque de cadre et un jeu de deux dossards que tous les concurrents devront obligatoirement porter, sur les côtés gauche et droit du maillot.

b. Grille d'appel

L'ordre d'appel des coureurs se fera par une rotation de toutes les équipes engagées conformément à l'ordre des équipes défini dans le règlement.

Cette rotation se fera sur le premier coureur de chaque équipe.

Le dossard le moins élevé de chaque équipe sera appelé en premier.

Au-delà du 1er coureur de l'équipe, l'ensemble de l'équipe sera appelé de manière groupée suivant l'ordre des dossards.

L'objectif de l'organisation est la réalisation d'une première ligne avec le champion (ne) de France sortant (e), le ou les maillots distinctifs (exemple : Champion d'Europe) et un coureur de chaque équipe.

c. Zone de ravitaillement Epreuves en ligne

Lieu :

- Ravitaillement 1 : Avenue Jean Moulin / Chemin du Pouyou - KM 2,800 au KM 3,200

Le ravitaillement peut s'effectuer uniquement dans la zone de ravitaillement ou depuis les véhicules suiveurs des équipes entre le km 30 et les 20 derniers kms de l'épreuve. Le collègue des arbitres pourra réduire ces distances en fonction de conditions météorologiques particulières. Durant l'épreuve, les coureurs s'efforceront de ne rien jeter sur les bas cotés hormis dans la zone verte prévue de part et d'autre de la zone de ravitaillement. Toute infraction sera sanctionnée selon le règlement et le barème des pénalités UCI ou FFC selon l'épreuve. Toute information relative au ravitaillement fera l'objet d'un communiqué de la part du jury des arbitres.

d. Echelon Course et dépannage :

Les voitures officielles devront être munies de bandeaux numérotés qui seront remis à la Permanence.

Les voitures non suiveuses assurant le transport du matériel de rechange ne pourront pénétrer sur le circuit que munies d'un bandeau bleu ciel (échelon hors-course) fournis par la Fédération Française de Cyclisme. Elles devront se garer dans la zone de ravitaillement avant le départ, et ne pourront emprunter le circuit pour regagner l'arrivée avant la fin de chaque épreuve.

Pour tout autre cas non prévu ci-dessus, se référer à la réglementation administrative et technique du cyclisme français 2026.

3 véhicules neutres et 1 moto spécialement équipée en roues et bicyclettes, sont mis à disposition, par la Fédération Française de Cyclisme, des concurrents accidentés.

En dehors de ces 3 véhicules et 1 moto, l'ordre de marche des véhicules suiveurs des équipes se fera comme suit :

- Les équipes qui seront en mesure de présenter au départ une équipe d'au moins cinq coureurs* assureront le dépannage de leurs concurrents (derrière le peloton ou à l'échappée quand l'écart le permet).
- Les équipes ne pouvant présentées **cinq coureurs*** sont autorisées à se regrouper pour mettre en place un véhicule suiveur. Les coureurs individuels peuvent également rejoindre une équipe constituée.

Cela devra être signalé au jury des arbitres et formaliser lors de la confirmation des partants (avant la réunion des directeurs sportifs qui fera l'objet du tirage au sort de l'ordre des véhicules équipes).

**Cette disposition a été validée en Bureau Exécutif de la FFC (12 mars 2020) dans le cadre des problématiques liées au respect de l'environnement et des bilans carbone réalisés sur les événements. Cela concerne l'épreuve en ligne Amateur et l'épreuve en ligne Amateure Femme.*

Pour les épreuves en ligne Professionnelle Femmes et professionnelle Hommes, le nombre de coureurs minimum pour assurer le dépannage à l'échelon course est de trois coureurs.

À la suite des décisions communes des instances FFC / LNC, les équipes professionnelles au départ de l'épreuve pourront disposer d'un second véhicule à l'échelon course. Un second bandeau « échelon course » leur sera remis.

Lieux de dépannage :

Les coureurs pourront être dépannés uniquement par le personnel à partir des véhicules techniques de l'équipe, de l'assistance neutre ou du balai.

Seuls les accompagnateurs officiels de l'équipe porteurs de laissez-passer, délivrés par la Direction des Evénements et de la Réglementation sportive, pourront prendre place à bord de ces voitures

e. Véhicules suiveurs :

1	La voiture du Président du Jury
2	La voiture Arbitre 1
3	La voiture Arbitre 2
4	La voiture du Président de la FFC
5	La voiture du Président de la LNC
6	La voiture du Président de la Collectivité
7	La voiture du Directeur Technique National
8	5 voitures d'invités,
9	La voiture « neutres » de presse
10	Les trois véhicules de dépannage neutre Bretagne Service Course et 1 moto neutre
11	Les deux voitures « médecin de course »
12	Deux voitures suiveuses « ambulance »
13	La voiture balai
14	Les deux motos Arbitres
15	Les deux motos d'informations
16	Les deux motos des ardoisiers
17	Les deux motos de presse,
18	La moto du régulateur
19	La moto fraîcheur

f. Reconnaissance Circuits :

D'une manière générale et pour des raisons de sécurité, nous demandons à l'ensemble des compétiteurs (à titre individuel ou en groupes), de s'abstenir de toute reconnaissance du circuit pendant le déroulement des épreuves y compris les épreuves du Cyclisme pour tous (La Tricolore et la Rando FDJ) et en respectant le code de la route.

Le circuit en ligne dans la configuration course sera mis en place, 45 minutes avant le

début de l'épreuve du samedi 27 et 2h15 avant le début de l'épreuve en ligne du dimanche 28 juin.

Dimanche 28 juin – une randonnée Grand Public sera organisée de 9h15 à 10h45.

g. Zones Vertes :

Zone verte 1 : Avenue Jean Moulin – KM 2,600 à 2,700 du circuit.

Zone verte 2 : Chemin du Pouyou – KM 3,300 à 3,600 du circuit.

h. Infractions

Toute infraction sera sanctionnée selon le barème des pénalités de l'UCI (Courses féminines et Professionnelles) et FFC (Courses Amateurs)

i. Gestion des transpondeurs

Au moment de la confirmation des partants pour les épreuves en ligne, à la permanence des Championnats de France, des transpondeurs seront remis aux responsables de chaque équipe.

A l'issue de chaque épreuve (CLM et course en ligne), les responsables d'équipes devront s'assurer de la récupération de ces transpondeurs pour l'ensemble des coureurs participants afin de venir les déposer à deux endroits possibles :

- **Camion Portix** situé sur la ligne d'arrivée
- **Permanence** - Salle du conseil – CC des Vals du Dauphiné - Rue de l'Hôtel de Ville – 38110 La Tour du Pin.

Nous comptons sur la collaboration de l'ensemble des équipes.

j. Coureurs attardés

En ce qui concerne les coureurs attardés, le collège des arbitres se réserve le droit de compléter la réglementation générale sur le sujet – des précisions seront communiquées sur le sujet lors de la réunion des DS.

ARTICLE 8. EPREUVES EN LIGNE : INFORMATIONS PRATIQUES**Epreuves en ligne - Elite Amateurs Femmes & Elite Amateurs Hommes* :**

	Jours	Horaires	Lieu
Permanence Accréditation Retrait des dossards	Mercredi 24 juin	14h00 à 17h00	Salle du conseil – CC des Vals du Dauphiné - Rue de l'Hôtel de Ville – 38110 La Tour du Pin
	Jeudi 25 juin	17h00 à 18h00 (<i>pour les équipes n'étant pas venues à la permanence le mercredi 25 juin</i>)	
Réunion des Directeurs Sportifs (ves)	Jeudi 25 juin	18h30	Hôtel de Ville de La Tour du Pin - 6 Rue de l'hôtel de ville - 38110 La Tour-du- Pin

Pour les équipes participantes à l'épreuve en ligne Amateurs et n'ayant pas de coureurs au Contre la Montre et ne pouvant assister à la réunion des directeurs sportifs programmée le mercredi 24 juin 2026, un recensement sera effectué par la FFC afin qu'un lien Visio puisse être transmis (seulement dans ce cas présent).

Epreuve en ligne – Elite Professionnelles Femmes* :

	Jours	Horaires	Lieu
Permanence Accréditation Retrait des dossards	Mercredi 24 juin	14h00 à 17h00	Salle du conseil – CC des Vals du Dauphiné - Rue de l'Hôtel de Ville – 38110 La Tour du Pin
	Jeudi 25 juin	17h00 à 18h00	
	Vendredi 26 juin	15h30 à 16h30	
Réunion des Directeurs Sportifs (ves)	Jeudi 25 juin	18h30	Hôtel de Ville de La Tour du Pin - 6 Rue de l'hôtel de ville - 38110 La Tour-du- Pin

Epreuve en ligne - Elite Professionnels Hommes* :

	Jours	Horaires	Lieu
Permanence Accréditation Retrait des dossards	Mercredi 24 juin	14h00 à 17h00	Salle du conseil – CC des Vals du Dauphiné - Rue de l'Hôtel de Ville – 38110 La Tour du Pin
	Jeudi 25 juin	17h00 à 18h00	
	Vendredi 26 juin	15h30 à 16h30	
	Samedi 27 juin	16h00 à 17h00	
Réunion des Directeurs Sportifs	Samedi 27 juin	17h30 en visio conférence	Visioconférence (un lien sera transmis aux équipes)

*** Pour transmettre les listes de partants (es), l'envoi d'un email aux adresses suivantes dans les délais fixés ci-dessus pourra être accepté.**

(Adresses emails : damien.bois2@wanadoo.fr / eugene.julie01@gmail.com / a.fourez@ffc.fr / j.pitavy@ffc.fr / s.celadin@ffc.fr)

Les locaux et parkings :

- **Parking équipes :**
 - o Place du Champ de Mars - 38110 La Tour du Pin
- **Permanence :** Salle du conseil – CC des Vals du Dauphiné - Rue de l’Hôtel de Ville – 38110 La Tour du Pin
- **Salle de presse** Médiathèque – La Passerelle - 18 Rue Paul Bert – 38110 La Tour du Pin
- **Parking Officiels :** Rue de la Bourbre – Face au Intermarché - 38110 La Tour du Pin
- **Parking Presse :** Parking Vincendon - 38110 La Tour du Pin
- **Contrôle antidopage** – Parking de la médiathèque – Rue Paul Bert à la Tour du Pin (Cf. Plan d’arrivée).

ARTICLE 9. EPREUVE EN LIGNE ELITE AMATEURES FEMMES

a. Participation

Coureuses cyclistes françaises de 17 ans dans l’année et plus, titulaires d’une licence Elite et Open 1 à Open 3.

- Les coureuses cyclistes N1 Femmes, N2 Femmes et Sélections Régionales ultra marin (10 maximum) - cf quota article 2
- Autres participations : licenciées dans des clubs étrangers ou dans les structures autres disciplines (cf règlement article 2 – Pages 5 et 6)
- La Championne de France Amateure sortante si toujours amatrice.

Le nombre de remplaçantes par équipe est fonction du nombre d’engagées (cf article 2).

b. Détails techniques

- **Parking départ :**
 - o Place du Champ de Mars - 38110 La Tour du Pin
- **Lieu de départ fictif :** LA TOUR DU PIN – Rue de l’hôtel de Ville – Face à la C.C. des Vals du Dauphiné - Distance de 600m pour l’entrée Circuit - Puis distance de 2,700 Km jusqu’au départ réel situé sur le circuit
- **Départ Réel – Cf itinéraire** – LA TOUR DU PIN – 1406 Avenue Jean Moulin
- **Longueur du circuit :** 16,300 km
- **Distance totale à parcourir :** 95,100 km – 13,600 Km (du départ réel au 1er passage sur la ligne d’arrivée) + 5 tours de 16,300 km
- **Signature départ :** de 8h15 à 8h40
- **Appel :** 8h40
- **Heure de départ :** 9h00
- **Heure d’arrivée :** 11h50 environ
- **Lieu d’arrivée :** LA TOUR DU PIN - Boulevard Gambetta (Face au numéro 41)

c. Dossards et plaques de cadre

L’attribution des dossards et plaques de cadre se fera selon les conditions énumérées ci-dessous (par ordre décroissant selon les catégories d’équipes définies) :

- N°1 à la championne de France Amateure sortante* suivie des coureuses de son équipe, puis :

- Les coureuses N1 Femmes
- Les coureuses N2 Femmes
- Les autres participations soit les licenciées dans des clubs étrangers ou dans les structures autres disciplines (cf règlement article 2 – Pages 5 et 6)

En cas d’effectif identique, il sera procédé à un tirage au sort.

*La championne de France 2025, si elle est présente, partira avec le dossard n°1 suivie des sélectionnées de son équipe.

d. Ordre de marche

Pour le Championnat de France Femmes, l'ordre de marche se fera sur la base du nombre de coureuses cyclistes présentes au départ* (minimum 5 concurrentes confirmées), un tirage au sort départagera les équipes dans le respect des dispositions ci-dessous :

- Tirage au sort 1 : Les structures représentées à la réunion des DS
- Tirage au sort 2 : Les équipes regroupées* et représentées à la réunion des DS
- Tirage au sort 3 : Les équipes non-représentées à la réunion des DS

* Les équipes regroupées sont les équipes n'atteignant pas le chiffre de **5** coureuses partants et qui doivent atteindre **5** coureuses pour pouvoir participer au tirage au sort ci-dessus

Le jury des arbitres se réserve le droit de rétrograder le véhicule d'une équipe incomplète au départ.

Si le directeur sportif n'est pas titulaire d'un Brevet d'Etat (Route) ou BEESAC ou DEJEPS ou BF3 Route ou Entraîneur club Expert, son équipe sera rétrogradée à la fin de la file des voitures des Directeurs Sportifs.

e. Attributs

- 1^{ère} : un maillot de championne de France, une médaille d'or
- 2^{ème} : une médaille d'argent
- 3^{ème} : une médaille de bronze

ARTICLE 10. EPREUVE EN LIGNE ELITE AMATEURS HOMMES

a. Participation

Coureurs français de 17 ans dans l'année et plus, titulaires d'une licence de série ELITE

- Les coureurs des équipes National 1, National 2, National 3 (cf quota article 2)
- Les coureurs en sélections Régionales ultra marin (10 maximum) - cf quota art 2
- Autres participations : licenciés dans des clubs étrangers ou dans les structures autres disciplines (cf règlement article 2 – Pages 5 et 6)
- Coureurs de nationalité française appartenant à une équipe française Professionnelle Cyclo-cross UCI = 6 coureurs maximum
- Le Champion de France sortant

Double appartenance : * A la suite à la décision du Bureau Exécutif fédéral du 5 mars 2014 et conformément à l'article 1.1.018 de la réglementation fédérale, les coureurs en double appartenance pourront être sélectionnés par leur comité régional ultra marin d'origine mis à part si le club de métropole est un club N1, N2 et N3 représentée dans l'épreuve.

Dans ce type de situation, il peut y avoir deux cas de figure :

- Le coureur est en double appartenance avec un club participant à l'épreuve = Sélection par l'équipe
- Le coureur est en double appartenance (sans appartenir à un club participant à l'épreuve) = Sélection par le comité régional Ultra Marin

Disposition particulière (validé au BE du 6 juillet 2023) :

En cas d'absence à une ou plusieurs manches de Coupes de France, le club labellisé et qualifié perdra son droit à quota pour les championnats de France donc de fait, ne pourra pas y participer.

Autres qualifiés – ci-dessus :

Le Champion de France sortant est qualifié d'office (s'il remplit les conditions de participation). Il sera considéré comme un coureur hors quota. Il sera pris en considération, le Comité Régional Ultra marin ou le club de d'appartenance le jour du Championnat de France.

Le nombre de remplaçants par équipe est fonction du nombre d'engagés (cf article 2).

b. Détails techniques

- **Parking départ :**
 - o Place du Champ de Mars - 38110 La Tour du Pin
- **Lieu de départ fictif :** LA TOUR DU PIN – Rue de l'hôtel de Ville – Face à la C.C. des Vals du Dauphiné - Distance de 600m pour l'entrée Circuit - Puis distance de 2,700 Km jusqu'au départ réel situé sur le circuit
- **Départ Réel – Cf itinéraire** – LA TOUR DU PIN – 1406 Avenue Jean Moulin
- **Longueur du circuit :** 16,300 km
- **Distance totale à parcourir :** 176,600 km – 13,600 Km (du départ réel au 1er passage sur la ligne d'arrivée) + 10 tours de 16,300 km
- **Signature départ :** de 12h30 à 12h55
- **Appel :** 12h55 à 13h10
- **Heure de départ :** 13h15
- **Heure d'arrivée :** 17h28 environ
- **Lieu d'arrivée :** LA TOUR DU PIN - Boulevard Gambetta (Face au numéro 41)

c. Dossards et plaques de cadre

L'attribution des dossards et plaques de cadre se fera selon le nombre d'engagés par équipes suivant les conditions énumérées ci-dessous :

- N°1 au champion de France sortant s'il est dans une équipe de N1 ; N2 ; N3 ou une sélection régionale Ultra Marin suivi des coureurs de son équipe, puis :
 - Equipes N1 ; N2 ; N3
 - Equipes de sélection régionale Ultra Marin et autres participations (licenciés dans des clubs étrangers et coureurs appartenant aux structures des autres disciplines, sans appartenir à un club participant déjà à l'épreuve – Cf pages 5 et 6).
- En cas d'effectif identique, il sera procédé à un tirage au sort.

d. Ordre de marche

Pour le Championnat de France Amateurs, l'ordre de marche se fera sur la base du nombre de coureurs présents au départ (minimum 5 coureurs confirmés), un tirage au sort départagera les équipes avec les effectifs identiques, dans le respect des dispositions ci-dessous :

- Tirage au sort 1 : Les équipes de minimum 5 coureurs représentées à la réunion des DS
- Tirage au sort 2 : Les équipes regroupées* et représentées à la réunion des DS
- Tirage au sort 3 : Les équipes non-représentées à la réunion des DS

* Les équipes regroupées sont les équipes n'atteignant pas le chiffre de **5** coureurs partants et qui doivent atteindre **5** coureurs pour pouvoir participer au tirage au sort ci-dessus

Toute situation particulière sera évoquée avec le jury des arbitres. Le jury des arbitres se réserve le droit de rétrograder le véhicule d'une équipe incomplète au départ. Si le directeur sportif n'est pas titulaire d'un Brevet d'Etat (Route) ou BEESAC ou DEJEPS ou BF3 Route ou Entraîneur club Expert, son équipe sera rétrogradée à la fin de la file des voitures des Directeurs Sportifs.

e. Attributs

- 1^{ère} : un maillot de champion de France, une médaille d'or
- 2^{ème} : une médaille d'argent
- 3^{ème} : une médaille de bronze

ARTICLE 11. EPREUVE EN LIGNE ELITE PROFESSIONNELLES FEMMES

a. Participation – CF page 5

Le Championnat de France « Elite Femmes Professionnelles » sur Route 2026 est ouvert aux coureuses françaises, licenciées en France ou l'étranger, titulaires d'une licence « Elite Femme Professionnelle » appartenant à une équipe professionnelle UCI WorldTeams, UCI ProTeams, UCI Continental Teams (à l'exception des Continentales fédérales) et engagées par ces dernières.

Le nombre de remplaçantes par équipe est fonction du nombre d'engagées (cf article 2).

b. Détails techniques

- **Parking départ :**
 - o Place du Champ de Mars - 38110 La Tour du Pin
- **Lieu de départ fictif :** LA TOUR DU PIN – Rue de l'hôtel de Ville – Face à la C.C. des Vals du Dauphiné - Distance de 600m pour l'entrée Circuit - Puis distance de 2,700 Km jusqu'au départ réel situé sur le circuit
- **Départ Réel – Cf itinéraire** – LA TOUR DU PIN – 1406 Avenue Jean Moulin
- **Longueur du circuit :** 16,300 km
- **Distance totale à parcourir :** 111,400 km – 13,600 Km (du départ réel au 1er passage sur la ligne d'arrivée) + 6 tours de 16,300 km
- **Signature départ :** de 12h15 à 12h40
- **Appel :** 12h40
- **Heure de départ :** 13h00
- **Heure d'arrivée :** 16h15 environ
- **Lieu d'arrivée :** LA TOUR DU PIN - Boulevard Gambetta (Face au numéro 41)

c. Dossards et plaques de cadre

L'attribution des dossards et plaques de cadre se fera selon les conditions énumérées ci-dessous (par ordre décroissant selon les catégories d'équipes définies) :

- N°1 à la championne de France sortante* suivie des coureuses de son équipe, puis :
- Les coureuses des équipes UCI Women's WorldTeams
- Les coureuses des équipes UCI Women's Pro Teams
- Les coureuses UCI Women's Continental Teams

En cas d'effectif identique, il sera procédé à un tirage au sort.

*La championne de France 2025, si elle est présente, partira avec le dossard n°1 suivie des sélectionnées de son équipe.

d. Ordre de marche

Pour le Championnat de France Femmes, l'ordre de marche se fera sur la base du nombre de coureuses cyclistes présentes au départ* (minimum 3 concurrentes confirmées), un tirage au sort départagera les équipes dans le respect des dispositions ci-dessous :

- Tirage au sort 1 : Les équipes UCI représentées à la réunion des DS
- Tirage au sort 2 : Les équipes regroupées* et représentées à la réunion des DS
- Tirage au sort 3 : Les équipes non-représentées à la réunion des DS

* Les équipes regroupées sont les équipes n'atteignant pas le chiffre de **3** coureuses partantes et qui doivent atteindre **3** coureurs pour pouvoir participer au tirage au sort ci-dessus

Le jury des arbitres se réserve le droit de rétrograder le véhicule d'une équipe incomplète au départ.

- 1^{ère} : un maillot de championne de France, une médaille d'or
- 2^{ème} : une médaille d'argent
- 3^{ème} : une médaille de bronze

ARTICLE 12. EPREUVE EN LIGNE ELITE PROFESSIONNELS HOMMES

a. Participation – Cf page 5

- Le Championnat de France « Elite Professionnel » sur Route 2026 est ouvert aux coureurs français, licenciés en France ou l'étranger, titulaires d'une licence « Elite Professionnel » appartenant à une équipe professionnelle UCI WorldTeams, UCI ProTeams, UCI Continental Teams (à l'exception des Continentales fédérales) et engagées par ces dernières.

b. Détails techniques

- **Parking départ :**
 - o Place du Champ de Mars - 38110 La Tour du Pin
- **Lieu de départ fictif :** LA TOUR DU PIN – Rue de l'hôtel de Ville – Face à la C.C. des Vals du Dauphiné - Distance de 600m pour l'entrée Circuit - Puis distance de 2,700 Km jusqu'au départ réel situé sur le circuit
- **Départ Réel – Cf itinéraire** – LA TOUR DU PIN – 1406 Avenue Jean Moulin
- **Longueur du circuit :** 16,300 km
- **Distance totale à parcourir :** 241,800 km – 13,600 Km (du départ réel au 1er passage sur la ligne d'arrivée) + 14 tours de 16,300 km
- **Signature départ :** de 10h20 à 10h55
- **Appel :** 10h55 à 11h10
- **Heure de départ :** 11h15
- **Heure d'arrivée :** 16h47 environ
- **Lieu d'arrivée :** LA TOUR DU PIN - Boulevard Gambetta (Face au numéro 41)

c. Dossards et plaques de cadre

L'attribution des dossards et plaques de cadre se fera selon les conditions énumérées ci-dessous :

- n°1 au champion de France sortant suivi des coureurs de son équipe,
- Les coureurs « Élite Professionnels » et / ou pouvant être licenciés à l'étranger des équipes UCI WorldTeams, UCI ProTeams, Equipes Continentales UCI

Sera pris en compte pour définir l'ordre d'attribution (en ordre décroissant), le nombre de coureurs participants par équipe. En cas d'effectifs identiques, il sera procédé à un tirage au sort.

d. Ordre de marche

Pour le Championnat de France Professionnels, l'ordre de marche se fera sur la base du nombre de coureurs présents au départ (minimum 3 coureurs confirmés), un tirage au sort départagera les équipes, dans le respect des dispositions ci-dessous :

- Tirage au sort 1 : Les équipes de minimum 3 coureurs représentées à la réunion des DS
- Tirage au sort 2 : Les équipes regroupées* et représentées à la réunion des DS
- Tirage au sort 3 : Les équipes non-représentées à la réunion des DS

* Les équipes regroupées sont les équipes n'atteignant pas le chiffre de **3** coureurs partants et qui doivent atteindre **3** coureurs pour pouvoir participer au tirage au sort ci-dessus

Toute situation particulière sera évoquée avec le jury des arbitres.

Le jury des arbitres se réserve le droit de rétrograder le véhicule d'une équipe incomplète au départ.

Le directeur sportif devra figurer sur le site de l'UCI pour pouvoir suivre la course.

e. Attributs

- 1^{ère} : un maillot de champion de France, une médaille d'or
- 2^{ème} : une médaille d'argent
- 3^{ème} : une médaille de bronze

ARTICLE 13. AUTRES POINTS REGLEMENTAIRES ET D'ORGANISATION

Seuls les coureurs remplissant les conditions réglementaires pour prétendre à l'attribution du titre de Champion de France, peuvent être engagés dans les Championnats de France.

Oreillettes :

L'utilisation des oreillettes ou autres moyens de communication à distance avec les coureurs est interdit dans tous les Championnats de France (Epreuve en ligne) quelle que soit la catégorie, exceptés les Championnats de France Epreuves CLM toutes catégories, sans que ne soit remise en cause l'utilisation des mégaphones.

Port du maillot :

Tous les coureurs engagés devront être porteurs du maillot (ou de la combinaison officielle) de leur comité régional ultra marin, de leur club (N1, N2, N3, N1 Femmes, N2 Femmes), de leur club étranger, de leur club d'origine pour les coureurs appartenant à un Team d'une autre d'une autre discipline (à condition que le club d'origine ne participe pas à l'épreuve en ligne – sans cette restriction sur le CLM) ou de leur équipe UCI (Hommes et Femmes) selon le cas.

Aucun maillot, dont la disposition et les couleurs ne seraient pas semblables à celui qui aura été présenté, ne sera toléré. Les coureurs qui ne respecteront pas cette disposition se verront refuser le départ.

Port du casque :

Le port du casque est obligatoire dans toutes les épreuves.

Hébergements :

Toutes les équipes et coureurs participants procéderont directement à la réservation de leur logement. La Fédération établira une liste des différents hôtels dans la région.

Toutes les équipes et coureurs participants doivent impérativement fournir à la Fédération l'adresse exacte de leur hébergement (cf article 2 « Formulaire renseignements des équipes »).

Surveillance Médicale Règlementaire :

Les coureurs (es) professionnels (les) et amateurs (es) listés par le ministère du sport (Sportifs (ves) de haut niveau, espoirs et collectifs nationaux) devront être à jour de la Surveillance Médicale Règlementaire à laquelle ils/elles sont soumis (es) pour pouvoir prendre part aux Championnats de France.

Matériel CLM :

Ce règlement reprend les dispositions du chapitre « Equipements » de la réglementation UCI en ce qui concerne les dimensions à respecter pour les vélos du Contre la Montre. Les coureurs mesurant plus de 1,80m et souhaitant bénéficier de la dérogation concernant la position du prolongateur par rapport à l'axe du pédalier, doivent remplir au minimum 15 jours avant l'évènement, une attestation auprès de l'UCI pour figurer sur la liste des

coureurs en catégorie 2 ou 3. Ils devront ensuite apposés sur leur vélo le sticker correspondant à leur catégorie.

Extrait de la réglementation – Article 2.3.012

Le prêt ou l'échange de roues, de bicyclettes, l'attente d'un coureur lâché ou accidenté ne sera permise qu'entre coureurs d'une même équipe et uniquement si la participation de l'épreuve est définie par équipe. Toutefois, lors des Championnats de France qui se déroulent à titre individuel, l'échange de matériel est possible au sein d'une même équipe de coureurs portant le même maillot.

Gestion des transpondeurs

Au moment de la confirmation des partants pour les épreuves CLM et course en ligne, à la permanence des Championnats de France, des transpondeurs seront remis aux responsables de chaque équipe.

A l'issue de chaque épreuve (CLM et course en ligne), les responsables d'équipes devront s'assurer de la récupération de ces transpondeurs pour l'ensemble des coureurs participants afin de venir les déposer à deux endroits possibles :

- **Camion Portix** situé sur la ligne d'arrivée – Au niveau de la ligne d'arrivée
- **Permanence** - Salle du conseil – CC des Vals du Dauphiné - Rue de l'Hôtel de Ville – 38110 La Tour du Pin

Nous comptons sur la collaboration de l'ensemble des équipes.

Nous comptons sur la collaboration de l'ensemble des équipes.

En cas de non-retour d'un transpondeur au plus tard le dimanche 28 juin 2026 – 20h00, le prestataire STS INFORMATIQUE facturera 60€ TTC par puces manquantes à l'entité engageante.

Présentation des équipes – Vendredi 26 juin 2026 – A partir de 18h30 - Présence OBLIGATOIRE des équipes professionnelles Hommes et Femmes (avec l'ensemble des coureur.e.s participant aux épreuves)

A la demande du comité local d'organisation et des collectivités locales partenaires de l'événement, **une présentation des équipes sera organisée le vendredi 26 juin à partir de 18h30** à La Tour du Pin, Place Antonin Dubost, à proximité du site des départs des épreuves en ligne. Le stationnement des véhicules est prévu sur le parking équipe, Place du Champ de Mars à La Tour du Pin.

Pour que cet événement soit une réussite, nous comptons sur la présence de vos coureurs en tenue avec un seul vélo par équipe.

Cette présentation des équipes concerne les équipes professionnelles Hommes et Femmes dont les champions de France 2026 en titre avec leurs maillots tricolore si présents.

A l'approche de l'évènement, la FFC communiquera des informations à ce sujet.